

Projet éducatif

École Saint-Gabriel

2019-2022

Version finale
adoptée le 13 mai 2019
par le conseil d'établissement
Résolution n° CÉ-18-19 / 057

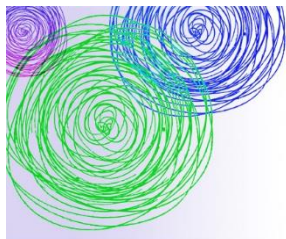


Table des matières

Section 1 – But et définition du projet éducatif.....	3
Section 2 – Encadrements légaux	3
Section 3 – Groupes ayant collaboré à l’élaboration du projet éducatif	4
Section 4 - Consultations menées lors de l’élaboration du projet éducatif	5
Section 5 - Contexte dans lequel évolue l’établissement	5
Section 6 - Mission, vision, valeurs	9
Section 7 - Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l’établissement	10
Section 8 – Résolution du conseil d’établissement.....	13
Section 9 – Signature des membres du conseil d’établissement.....	14



Section 1

But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement (ex. : service de garde, secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.



Section 2

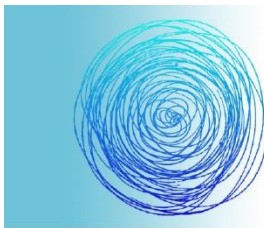
Encadrements légaux

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- Présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - La description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
 - Les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - Les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - Les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
 - La périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;
- Respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)¹;

¹ Pour les écoles seulement, selon les exigences législatives

- Harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- Respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
- Assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1);
 - Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.



Section 3

Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

La formation d'un comité de pilotage a été nécessaire afin de bien réfléchir aux priorités d'actions et aux résultats attendus de notre futur projet éducatif. Ce comité de pilotage fut composé de 6 membres du personnel de l'école (2 enseignants, 1 professionnel, 3 membres de l'équipe de la direction) ainsi que de 2 parents.

]



Section 4

Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Diverses consultations ont été effectuées tout au long de l'élaboration du projet éducatif. D'abord, il y a eu plusieurs présentations et suivis concernant l'élaboration et le cheminement des travaux du comité auprès des membres du personnel ainsi que lors des séances du conseil d'établissement. De plus, des consultations à l'aide d'un sondage rédigé par le comité de pilotage ont été effectuées auprès des parents, des membres du personnel et des élèves. Ces consultations se sont avérées très positives et nous notons un très haut taux de participation à ces dernières principalement pour les parents de l'école. S'ajoutent à la participation du comité de pilotage, diverses consultations menées notamment auprès des membres du conseil des élèves et directement auprès des jeunes afin de recueillir leurs points de vue et préoccupations sur plusieurs sujets.



Section 5

Contexte dans lequel évolue l'établissement

Environnement externe

L'école secondaire Saint-Gabriel est située à Sainte-Thérèse, au cœur de ses artères principales, près de plusieurs commerces, restaurants et services sociaux. L'indice du milieu socio-économique est de 3.

Notre établissement scolaire se distingue des autres écoles secondaires de la CSSMI par la composition de sa clientèle. En effet, il s'agit de la seule école de la CSSMI qui offre uniquement deux projets pédagogiques particuliers soit le Programme intermédiaire du Baccalauréat international pour les élèves du 1^{er} cycle de son bassin et le programme Sport-études de la 1^{re} à la 5^e secondaire pour les élèves de la CSSMI. S'ajoutent à cette clientèle, trois groupes d'adaptation scolaire (autisme et déficience moyenne).

Ainsi, il ne s'agit pas d'une clientèle d'élèves du quartier, mais bien d'un choix effectué par les parents d'un programme et d'une école. Au fil des années, nous observons une augmentation de la clientèle et des demandes pour le programme Sport-études. À ce jour, pour l'année scolaire 18-19, nous comptons 24 groupes en Sport-études, 8 groupes PEI et 3 classes d'adaptation scolaire. Dans les prochaines années, les prévisions se portent à 30 groupes pour le programme Sport-études.

D'ailleurs, il est à noter que l'école a établi depuis les dernières années, plusieurs partenariats avec diverses fédérations sportives qui se sont avérés de réels collaborateurs pour les parcours scolaires et sportifs de nos élèves. Nous comptons actuellement 35 partenaires sportifs pour 21 disciplines sportives. De plus, nous observons un réel engagement des parents dans le suivi scolaire de nos élèves. Nous constatons clairement une concrète collaboration entre les parents et l'école. Les différents sondages effectués dans le cadre des travaux de réflexion nous ont démontré cette grande implication parentale ainsi qu'un taux élevé de satisfaction à cet égard.

Environnement interne

Les caractéristiques des élèves

Depuis les cinq dernières années, la clientèle de l'école Saint-Gabriel a augmenté passant de 777 élèves en 2014 à 917 élèves en 2018. Il est à noter que l'école accueille annuellement environ 50 élèves de l'extérieur de son territoire au programme Sport-études. De ce fait, ces jeunes demeurent en pension tout au long de l'année scolaire.

Cette évolution de la clientèle est liée à la forte demande d'admission au programme Sport-études. Lors de notre réflexion quant à la clientèle de l'école, nous avons observé les données suivantes :

2018-2019	Nombre de garçons	Nombre de filles
PEI 217 élèves	80	137
Sport-études 670 élèves	413	257
Adaptation scolaire	22	8
Total	515	402

Ainsi, nous avons observé qu'une majorité de filles fréquentent le programme PEI alors que les classes du programme Sport-études de même que les classes en adaptation scolaire sont constituées majoritairement de garçons. Ces données sont également comparables aux cinq dernières années.

Les élèves et leur réussite

L'école Saint-Gabriel se distingue encore une fois des autres milieux scolaires par la réussite de ses élèves. En effet, nous observons un taux de diplomation de 100% de nos élèves depuis les 7 dernières années. S'ajoutent à cela, des taux de réussite aux épreuves du MEES au 2^e cycle supérieurs aux autres écoles secondaires. Il en est de même lorsque l'on compare les résultats de fin d'année aux épreuves obligatoires de notre établissement scolaire à l'ensemble des autres écoles de la CSSMI.

Comme la réussite des élèves n'était pas le principal enjeu à adresser dans le cadre de nos travaux de réflexion, notre analyse s'est principalement portée sur la composition de cette réussite. De

ce fait, nous avons noté des écarts entre la réussite des garçons comparativement à celle des filles. De plus, nous avons observé à travers les résultats au sommaire en français et en mathématiques des deux dernières années, que les garçons particulièrement ceux du programme Sport-études, se situaient en plus grande proportion dans la zone vulnérable. Des écarts importants, mais signifiants ont été remarqués notamment en français. Majoritairement, les filles se retrouvent davantage en réussite assurée (voir tableaux résultats-école sommaires).

Résultats-école sommaires par matière- français 2017-2018

TOTAL	70/833 = 8%		500/833 = 60%		127/833 = 15%		131/833 = 16%		5/833 = 1%		0/833 = 0%	
833	18/467	52/366	234/467	266/366	94/467	33/366	116/467	15/366	5/467	0/366	0/467	0/366
élèves	G = 4%	F = 14%	G = 50%	F = 73%	G = 20%	F = 9%	G = 25%	F = 4%	G = 1%	F = 0%	G = 0%	F = 0%
G=467 F=366	écart 10%		écart 23%		écart 11%		écart 21%		écart 1%		écart 0%	

Résultats-école sommaires par matière- français 2016-2017

TOTAL	74/799 = 9%		491/799 = 61%		118/799 = 15%		111/799 = 14%		5/799 = 1%		0/799 = 0%	
799	24/451	50/348	240/451	251/348	91/451	27/348	92/451	19/348	4/451	1/348	0/451	0/348
élèves	G = 5%	F = 14%	G = 53%	F = 72%	G = 20%	F = 8%	G = 20%	F = 5%	G = 1%	F = 0%	G = 0%	F = 0%
G=451 F=348	écart 9%		écart 19%		écart 12%		écart 15%		écart 1%		écart 0%	

Résultats-école sommaires par matière- mathématiques 2017-2018

TOTAL	222/842 = 26%		418/842 = 50%		75/842 = 9%		118/842 = 14%		9/842 = 1%		0/842 = 0%	
842	89/474	133/368	233/474	185/368	55/474	20/368	93/474	25/368	4/474	5/368	0/474	0/368
élèves	G = 19%	F = 36%	G = 49%	F = 50%	G = 12%	F = 5%	G = 20%	F = 7%	G = 1%	F = 1%	G = 0%	F = 0%
G=474 F=368	écart 17%		écart 1%		écart 7%		écart 13%		écart 0%		écart 0%	

Résultats-école sommaires par matière- mathématiques 2016-2017

TOTAL	163/815 = 20%		397/815 = 49%		97/815 = 12%		134/815 = 16%		24/815 = 3%		0/815 = 0%	
815	69/462	94/353	223/462	174/353	62/462	35/353	90/462	44/353	18/462	6/353	0/462	0/353
élèves	G = 15%	F = 27%	G = 48%	F = 49%	G = 13%	F = 10%	G = 19%	F = 12%	G = 4%	F = 2%	G = 0%	F = 0%
G=462 F=353	écart 12%		écart 1%		écart 3%		écart 7%		écart 2%		écart 0%	

Ensuite, nous avons également observé une augmentation de 50% du nombre d'élèves ayant des plans d'intervention depuis les cinq dernières années au programme Sport-études. À la suite de cette analyse, nous avons constaté que 71% de ces plans d'intervention étaient mis en place pour des garçons.

Nous avons aussi fait une analyse des taux de persévérance de nos élèves selon nos programmes. En effet, tout au long de leur parcours scolaire, certains jeunes quittent nos programmes pour différentes raisons sur lesquelles nous pouvons agir. Au Sport-études, plus spécifiquement, la conciliation études et pratique sportive n'est pas toujours facile pour certains jeunes. S'ajoutent à cela le rythme scolaire accéléré, les difficultés scolaires importantes et le manque de motivation. Ainsi, certains élèves font le choix de quitter le programme pour des motifs d'ordre scolaire. Malgré le nombre d'élèves vulnérables qui augmentent annuellement, nous avons constaté l'importance de suivre ce taux de persévérance. Pour l'année scolaire 17-18, nous avons noté 6 élèves qui ont quitté nos programmes pour des difficultés scolaires (difficultés et échecs).

La transition du primaire vers le secondaire a également retenu l'attention du comité de pilotage lors de son analyse. La littérature et l'expérience ont nettement démontré l'importance de ce passage face à l'intégration et la réussite de ces jeunes pour leur première année au secondaire. Dans le contexte d'un programme particulier, l'importance de cette intégration prend tout son

sens. Il devient donc judicieux d'y accorder une priorité notamment lorsque l'on constate que nos jeunes élèves-garçons sont plus vulnérables, qu'il y a une augmentation du nombre de plans d'intervention et que nous souhaitons maintenir la persévérance et la réussite de nos jeunes dans nos programmes.

La cueillette et analyse d'informations

Au terme de nos différents sondages, le comité de pilotage a su faire certains constats et établir plusieurs priorités. Unaniment, les parents, les élèves et les membres du personnel ont affirmé que le thème de la santé et du bien-être des jeunes devait être une priorité pour notre école. La problématique de l'anxiété a également été identifiée comme étant un trouble important observé chez nos élèves.

De plus, notre sondage nous a permis de confirmer que 99% des parents considèrent que l'école Saint-Gabriel offre un climat sécuritaire et bienveillant. Bien que ces derniers soient satisfaits des services reçus et offerts à l'école, les parents tout comme les élèves ont relevé l'importance de la thématique d'un environnement sain et sécuritaire et ont manifesté le souhait que cette dernière soit également une priorité pour notre projet éducatif.

L'importance d'une meilleure intégration des nouvelles technologies a également été soulevée tout au long de notre analyse. Le personnel de l'école tout comme les élèves ont clairement signifié leur intérêt face à l'utilisation de celles-ci en classe. Les jeunes ont identifié l'intégration de ces dernières dans leur classe comme étant un levier pour leurs apprentissages et leur motivation. Quant aux membres du personnel, ces derniers souhaitent davantage intégrer les nouvelles technologies dans leur enseignement tout en recevant de la formation ainsi qu'un support technique et pédagogique adapté à leurs besoins.

Aussi, le personnel de l'école tout comme les élèves ont manifesté l'importance de la collaboration et du travail d'équipe dans l'école. En ce sens, la communication, la collaboration, la concertation ainsi que le travail d'équipe afin de favoriser la réussite des élèves sont des aspects notés tout au long de notre analyse.

De nombreux parents ont également mentionné l'importance de cette collaboration sous l'angle de la communication. Bien que satisfaits sur le nombre de communications reçues, les commentaires ont été abondants en ce qui concerne les différents outils utilisés par l'école. Plusieurs parents ont souligné leur difficulté à suivre les échanges entre l'école et la maison puisque les intervenants sont nombreux et utilisent différents moyens (agenda, courriel, note sur évaluation, etc.). À cet égard, les parents connaissent le Portail parents et ils ont manifesté leur intérêt, satisfaction et souhait quant à l'utilisation de ce moyen et outil par l'ensemble du personnel notamment pour la transmission des différents résultats tout au long d'une étape.

Quant au développement professionnel, les membres du personnel ont un intérêt pour la formation, entre autres, en ce qui a trait aux caractéristiques des différents troubles d'apprentissage. Aussi, les membres souhaitent avoir des formations adaptées davantage à la réalité du milieu.



Section 6

Mission, vision, valeurs

Mission

L'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Pour sa part, la CSSMI a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région. Elle exerce cette mission en respectant le principe de subsidiarité, dans une perspective de soutien envers les établissements d'enseignement dans l'exercice de leurs responsabilités, et en veillant à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose. On entend par « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernés.

Par la réalisation de sa mission, l'établissement contribue activement à la mission de la CSSMI. |

Vision

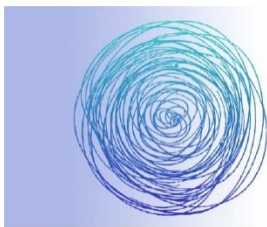
Résolument centrée sur les réussites de chaque élève, jeune ou adulte, tout au long du parcours scolaire, la CSSMI est reconnue comme étant une organisation apprenante, proactive, innovante et performante. Elle s'appuie sur les forces d'un personnel engagé, sur la collaboration des parents et sur la concertation avec les partenaires de la communauté. Elle poursuit ainsi le développement d'une réelle culture collaborative favorisant l'épanouissement de tous. |

Valeurs

La CSSMI est animée par trois valeurs organisationnelles qui viennent appuyer et renforcer l'accomplissement de sa mission. Ces valeurs sont basées sur des comportements éthiques et sont partagées par tous les membres de l'organisation.

- La COLLABORATION reposant sur le travail d'équipe et la concertation
- La BIENVEILLANCE s'exprimant par une approche positive et personnalisée en toutes situations
- La RIGUEUR se traduisant par des méthodes de travail cohérentes, efficaces et efficientes

Ces trois valeurs démontrent l'engagement concret dans l'action. |



Section 7

Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement, en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite

Enjeu 1

Un parcours de réussite de qualité

Orientation

Offrir dans une approche inclusive des conditions d'apprentissage adaptées aux besoins spécifiques des élèves.

Objectif # 1

Rehausser la qualité de la réussite des garçons en français et en mathématiques.

Indicateur

Le taux de réussite des garçons qui se situe dans la zone vulnérable (60%- 73%) en français et en mathématiques.

Cible

D'ici 2022, diminuer le nombre de garçons qui se situent dans la zone de vulnérabilité de 2 points de pourcentage.

Situation actuelle : Français 45% et mathématiques 32%.

Objectif #2

Faciliter l'intégration des élèves du primaire vers le secondaire.

Indicateur

Le nombre d'activités diversifiées d'accueil et d'intégration en 1^{re} secondaire.

Cible

Annuellement, vivre trois activités de transition et d'intégration.

Situation actuelle : 1 activité d'intégration.

Objectif # 3

Assurer un support de qualité dans l'intégration et le suivi de nos élèves EHDAA tout au long de leur parcours scolaire.

Indicateur

Le taux de persévérance des élèves EHDAA intégrés.

Cible

95% des élèves EHDAA poursuivent leur scolarisation vers le niveau suivant.

Situation actuelle : 95% des élèves poursuivent leur parcours scolaire.

Enjeu 2

Un milieu scolaire avant-gardiste et bienveillant

Orientation

Optimiser la qualité de notre environnement scolaire.

Objectif # 1

Maintenir un climat scolaire sécurisant et bienveillant.

Indicateur

Le nombre d'activités variées de prévention (sécurité, civilité et bienveillance).

Cible

D'ici 2022, une activité ciblée pour chaque niveau/clientèle.

Situation actuelle : Aucun recensement d'activités de prévention actuellement.

Indicateur

Le nombre de pratiques pédagogiques gagnantes favorisant le bien-être des élèves.

Cible

D'ici 2022, recenser et partager deux fois par année les pratiques pédagogiques qui favorisent le bien-être des élèves.

Situation actuelle : Aucun recensement actuellement.

Objectif # 2

Intégrer des nouvelles technologies dans les pratiques pédagogiques.

Indicateur

Le nombre d'activités intégrant les nouvelles technologies réalisées en classe.

Cibles

Une nouvelle activité par niveau intégrant ou optimisant des technologies.

Situation actuelle : Aucun recensement d'activité actuellement.

Enjeu 3

Un travail de collaboration soutenu pour la réussite de chaque élève.

Orientation

Optimiser la concertation des divers partenaires

Objectif # 1

Promouvoir l'utilisation des outils de communication entre les parents et l'école.

Indicateur

Le nombre d'intervenants qui utilisent le Portail parents.

Cible

Augmenter de 10% annuellement le nombre d'intervenants qui utilisent le Portail parents.

Situation actuelle : À venir

Objectif # 2

Favoriser la collaboration et le travail d'équipe entre les différents intervenants.

Indicateur

Le taux de satisfaction des intervenants face aux pratiques qui favorisent la collaboration et le travail d'équipe.

Cibles

D'ici 2022, 80% des intervenants se disent satisfaits des pratiques collaboratives et du travail d'équipe.

Situation actuelle : 44% des membres du personnel considèrent qu'il y a suffisamment de travail d'équipe.

Objectif # 3

Assurer un développement professionnel correspondant au profil et besoin de notre clientèle.

Indicateur

Le nombre d'activités de développement professionnel.

Cibles

Une activité annuelle de formation équipe-école en lien avec le projet éducatif.

Situation actuelle : Aucune formation en lien avec le projet éducatif.



Section 8

Résolution du conseil d'établissement

ATTENDU l'adoption par le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) en vertu de la résolution n° CC-20180925-4960 conformément à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

ATTENDU l'article 37 de la LIP qui prévoit le contenu du projet éducatif;

ATTENDU que le conseil d'établissement doit adopter un projet éducatif en vertu de l'article 74 de la LIP;

ATTENDU que le conseil d'établissement a effectué chacune des étapes prévues à l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique*, soit l'analyse de la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de sa communauté;

ATTENDU que le conseil d'établissement a favorisé la concertation des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite de l'élève, dont les élèves eux-mêmes, les parents, les enseignants, les autres membres du personnel de l'école et des représentants de la communauté et de la Commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 209.2 de la LIP, la Commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son Plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3;

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement transmet à la Commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rende public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent.

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit également que le projet éducatif soit communiqué aux parents et aux membres du personnel;

Il est proposé par

D'ADOPTER le projet éducatif 2019-2022 de l'école Saint-Gabriel

DE LE TRANSMETTRE à la Commission scolaire;

DE LE RENDRE PUBLIC en le déposant sur le site Internet de l'école le (DATE : 90 jours après l'adoption par le CÉ);

D'INFORMER les parents et les membres du personnel de l'école de la prise d'effet du projet éducatif dès le jour de sa publication. |



Section 9

Signature des membres du conseil d'établissement

Christine Briand
Présidence du conseil d'établissement

Mme Julie Robitaille
Substitut à la présidence et comité de parents

Mme Julie Gaouette
Représentant du comité de parents

M. Carlin Doutre
Membre-parent

Mme Monique Rizk
Membre-parent

Mme Shirley Rozon
Membre parent

Mme Isabelle Miron
Membre enseignant

Mme Julie Bélanger
Membre enseignant

NOM DU MEMBRE ENSEIGNANT
Membre enseignant

NOM DU MEMBRE ENSEIGNANT
Membre enseignant

Mme Manon Gravel
Membre soutien

NOM DU MEMBRE SOUTIEN
Membre soutien

Anne-Marie Dubé
Direction d'école

Geneviève Houle
Membre de la communauté